



Tél 04.94.13.82.16
Fax 04.94.13.82.01
a.autran@puget-ville.fr



**DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET/OU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Tél fixe : Tél port. : Adresse mail :

Demande :

Le raccordement au réseau public de distribution d'eau potable

Le raccordement au réseau public d'assainissement collectif

De l'immeuble situé à l'adresse suivante :

.....
.....

N° de parcelle :

N° de permis de construire :

Renseignements pratiques :

1. Usage domestique :

Habitat individuel : nombre d'occupants :

Habitat collectif : nombre de logements/locaux commerciaux :

2. Industrie :

Artisans

Commerçants

⇒ Joindre le plan de propriété sur lequel est localisé la partie privée du (ou des) branchements demandés.

Atteste avoir pris connaissance des règlements du service, celui de la distribution d'eau potable et celui de l'assainissement collectif, ainsi que du montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (2 500€/logement + 7€/m² de SHON au-delà de 100m², délibération n°2012/042).

Fait àle..... Signature :



Seul le Service des Eaux de la commune est habilité à réaliser les raccordements aux réseaux publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif.

Si l'avis est favorable, le Service des Eaux vous fera parvenir un devis. A la réception du devis signé et du paiement de la facture d'acompte, la ou les parties publiques des branchements seront réalisées dans un délai de 1 mois.

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- AVIS TECHNIQUE

Avis du responsable du Service des Eaux :

Raccordement au réseau d'eau potable :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations :

Raccordement au réseau d'assainissement :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Observations :

- AVIS DU MAIRE

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Date :

Le Maire,
Catherine Altare